

# Grand Concours de dessin !

Tu as entre 6 et 13 ans ?

IMAGINE

## TA VILLE AQUATIQUE !

Dépose ton oeuvre à la mairie de Jarnac  
avant le 12 novembre  
Remise des prix à l'Hôtel Renard  
le 20 novembre à 11h30

à  
gagner

UNE ŒUVRE DEDICACÉE  
PAR LA SUPER PRÉSIDENTE  
ET PLEIN D'AUTRES SURPRISES !



avec  
Pauline PERNETTE !  
Présidente du jury  
2021

avec nos partenaires



## INSCRIPTION AU CONCOURS DE DESSIN

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Âge \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Tél. mob. \_\_\_\_\_ fixe \_\_\_\_\_  
Mail \_\_\_\_\_

En 2 dimensions, peinture, crayon, collage, feutre... sur une feuille format A3 (29,7/42cm)  
Dépose ton oeuvre et ta fiche d'inscription collée au dos à la mairie de Jarnac avant le 12 novembre dernier délai.  
Sois libre et créatif !

Les prix seront remis le samedi 20 novembre à 11h30 à l'Hôtel Renard par la Présidente & les membres du jury.  
Les dessins seront exposés à l'Hôtel Renard toute la journée.  
Les enfants pourront rencontrer et échanger avec la présidente, illustratrice après la remise de prix.

### À gagner :

- ★ Un livre dédicacé par son illustratrice;
- ★ Une séance d'atelier nos artistes en herbe;
- ★ Et toujours de nombreux lots à gagner !

### Règlement :

- Un seul dessin par enfants, ne pas écrire son nom sur la face du dessin et colle au dos du dessin la fiche d'inscription.
- Bien remplir la fiche d'inscription et signer.
- Le concours est gratuit.
- Chaque dessin devra être un travail original sur un support papier, format A3.  
Toutes les techniques manuelles seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage, etc. (donc pas de dessin numérique).  
Le dessin devra être à plat, sans volume. Le formulaire joint au règlement doit obligatoirement accompagner chaque dessin, s'il n'est pas présent, le dessin ne sera pas pris en compte.
- Critère de sélection du jury : (trois critères ont été retenus) 1) Esthétique 2) Originalité 3) Créativité
- Les gagnants devront être impérativement présents (ou leur représentant) lors de la cérémonie de remise des prix.
- Les lots gagnés ne pourront être ni négociés ni échangés contre-valeur par l'organisateur.
- Les gagnants autorisent gratuitement l'organisateur à publier sur tout support de communication leurs noms et prénoms et photos du dessin (article de presse journal municipal...)
- Les dessins seront récupérés par les familles à 16h30 le samedi 20 novembre 2021.  
L'organisateur ne peut encourir une quelconque responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du concours.  
Dans de telles circonstances, il s'engage à en informer les participants dans les meilleurs délais.
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

Signature :